



Agenda

| | |
|---|--|
| Fête de la Fontaine Le Muids Org. : Société de Développement | Samedi 14 juin |
| Conseil communal 20h15, Salle du Conseil communal, Arzier | Lundi 23 juin |
| Fête des enfants dès 17h00, Centre Communal et Scolaire, Arzier | Vendredi 27 juin |
| Fête Nationale Creux des Abériaux/Ruines d'Oujon | Vendredi 1er août |
| Les Fenêtres de l'été de 18h30 à 20h30 (voir calendrier) | Août |
| Vide-grenier Arzier-Le Muids 9h00 à 16h00, Centre Communal et Scolaire, Arzier. Org. Les A-Muids | Dimanche 7 septembre |
| Votations 10h00 à 12h00, Bureau de vote, Salle du Conseil communal, Arzier | Dimanche 28 septembre |
| Conseil communal 20h15, Salle du Conseil communal, Arzier | Lundi 29 septembre |

Cher-ère-s lecteurs-trices, citoyens-nes,

Comme chacun a pu le constater, voici quelques semaines que notre nature s'est réveillée par le changement de saison, pour le plaisir de notre contemplation au développement de nos jardins, que nous retrouvons après cette saison de froideur hivernale et d'abandon, mais ceci doit nous rendre attentif à ce réveil naturel avec les inconvénients des effets de mère nature sur la vie animale, la floraison, le travail de la terre et de ces biocides (pesticide) etc..

Notre canton lui, ne s'est pas mis en veille pendant cette dernière saison pour passer à l'offensive des espaces verts, aussi bien que pour la Commune, que pour le privé et le promeneur en général, nous sommes tous impliqués dans l'avenir de notre nature en la surveillant, en agissant avec bon sens, la dénonçant à défaut, de participer à la protection de notre biodiversité, c'est vraiment tout ce qui est demandé par notre mère supérieure, et nous avons besoin de votre aide.

La floraison commence par le tri des plantes invasives comme les chardons et cirses nuisibles ou la jolie petite fleur la Vengerette en exemple, à arracher ou encore les haies aux arbustes nuisibles à la vie animale, etc.. vous avez les informations à l'inspectorat phytosanitaire cantonal: www.vd.ch/inspectorat-phyto (DGAV).

Pour la vie animale cela est bien plus grave, et le canton appelle à l'aide tout citoyen à une collaboration et vigilance pour la chasse au FRELON ASIATIQUE, du nom de Vespa Velutina. En effet, cet insecte arrivé en Europe en 2004 par une importation de vases en terre cuite en France du côté de Bordeaux, remonté et repéré sur Genève en 2022 et via par notre Jura, traversant ainsi toute la Suisse. Notre Jura étant ainsi actuellement le plus touché avec 65 nids en 2024, c'est maintenant que nous devons agir pour la découverte de ces nids de couleur beige-brun de la grandeur d'un ballon de foot, on peut les voir dans les arbres et dans les haies, sur des cabanons ou avant-toit, très nuisible au déclin de notre biodiversité, il détruit pour se nourrir les ruchers, les fruitiers et les compostes pour les petits insectes. **En cas de trouvaille, vous devez en aucun cas les approcher à moins de 5 m** mais informer nos autorités au plus vite ou informer sur www.frelonasiatique.ch. En cas de piqûre, contactez votre médecin. Une subvention est octroyée pour les frais à la destruction par des professionnels.

Maintenant concernant un petit animal plus sympathique, le hérisson dans nos jardins à qui nous devons prêter une attention particulière, car en voie de disparition très souvent accidentellement, une fois en boule pour se protéger il n'a plus d'autre moyen pour fuir les tondeuses de nuit ou dans les buissons de se faire couper les pattes avants par la tondeuses à fil, sans ces pattes avant, le hérisson ne peut plus vivre et ni être soigné par un centre. Il est également recommandé de ne pas clôturer votre jardin à ras le sol, afin de donner une bonne liberté de déplacement, les piscines et grand réservoir d'eau sont aussi un risque de noyade pour les petits animaux, important à notre biodiversité. Pour toutes informations complémentaires pour l'entretien de vos jardins, je peux vous conseiller de suivre sur: www.charte-des-jardins.ch. et www.energie-environnement.ch.

Je vous souhaite une belle saison.

Denis Berger, Municipal

Séance du 24 mars 2025

01/2025: Révision des statuts de l'association intercommunale du Service de Défense Incendie et de Secours (SDIS) Nyon-Dôle - **Accepté**

02/2025: Demande de crédit d'étude de CHF 16'500.- TTC pour la rénovation totale de la toiture de l'Auberge communale. - **Accepté**

Postulats regroupés de M. Gilles Goetschin, M. Laurent Jaccard et M. Michel Augsburger: renforcer la sécurité de nos piétons sur les routes et passage sur voie traversant de notre commune et pour la mise en place d'un passage sécurisé à Le Muids pour les élèves de la future école du Bix. - **Renvoyés à la Municipalité pour étude**

Séance du 23 juin 2025

03/2025: Rapport de gestion 2024

04/2025: Comptes 2024

05/2025: Demande de crédit d'étude de CHF 59'000.- TTC pour la rénovation totale du chalet d'alpage « Le Vermeilley »

06/2025: Demande de crédit d'étude de CHF 97'000.- TTC pour l'étude de la rénovation totale du CCS

Débat d'intention: Avenir de l'auberge communale

Administration communale

Fermeture estivale:
du mardi 22 juillet au lundi 28 juillet inclus



Horaire:
Lundi au vendredi de 7h30 à 11h30
ou sur rendez-vous



Tél. 022 366 87 87
www.arzier.ch

Nous vous souhaitons un bel été !



Contrôlez la validité de vos documents d'identité avant les vacances !

Pour toute commande de carte d'identité vous devez venir personnellement au Contrôle des habitants.

Les mineurs doivent être accompagnés par le représentant légal. Dès 7 ans, la signature de l'enfant est obligatoire.

Pour toute commande de passport ou de passeport et carte d'identité (prix combiné), veuillez contacter le 021 / 316 20 30 ou via internet à : **www.vd.ch/biometrie**.

Pour tout autre renseignement, vous pouvez nous joindre au 022 / 366 87 87 pendant les heures d'ouverture de l'Administration communale.

Emondage des haies et élagage des arbres

La Municipalité rappelle qu'en bordure des routes et chemins publics, les haies doivent être émondées et les arbres élagués, selon les art. 8 et 10 du règlement d'application du 19 janvier 1994, de la loi du 10.12.1991 sur les routes.

Emondage des haies = à la limite de la propriété à une hauteur maximale de 0.60 m lorsque la visibilité doit être maintenue et de 2 m dans les autres cas

Elagage des arbres = au bord des chaussées: à 5 m de hauteur et à 1 m à l'extérieur au bord des trottoirs : à 2.50 m de hauteur et à la limite de la propriété

Les propriétaires fonciers et fermiers sont invités à exécuter ce travail faute de quoi ils pourront être dénoncés par la Municipalité et cette tâche pourra être exécutée d'office et aux frais des propriétaires selon l'article 15 du règlement précité.

Les dispositions de la loi à ce sujet sont applicables toute l'année.

Zoom sur une fiche PECC



18 : Identifier et lutter contre les espèces exotiques envahissantes

https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/DIT/Durabilite/Communes/PECC/PECC_fiches/PECC_2025/PECC-fiches-actions_18.pdf

Depuis déjà plusieurs années, la commune et les employés communaux luttent contre les espèces exotiques envahissantes, deuxième cause du recul de la biodiversité dans le monde. L'exemple récent du frelon asiatique, prédateur qui s'est établi dans notre région ces dernières années, montre bien l'évolution rapide de ces problèmes.

Les tâches d'identification et de suppression de ces plantes sont la responsabilité de tous, propriétaires de parcelles, locataires ou simples promeneurs qui peuvent alerter les autorités.

Quels sont les objectifs de cette fiche ?

- Préserver l'environnement et la biodiversité, ainsi que la santé des habitants
- Prévenir l'apparition de nouveaux risques infectieux

Quelles actions ont été choisies ?

- Former des employés communaux (déjà réalisé)
- Cartographier les foyers existants (déjà réalisé)
- Sensibiliser la population

Où en sommes-nous ? Quelles sont les prochaines étapes ?

Depuis de nombreuses années, les employés communaux détectent et luttent contre ces espèces envahissantes. De nombreuses opérations de sensibilisations sont menées, via l'Info Arzier-Le Muids ou lors du traitement des demandes de permis de construire par exemple.

Des opérations de formation pourront être encore organisées afin que la population puisse reconnaître et détecter les principales menaces.

Quelles sont les implications pour la commune ?

- Temps de mise en œuvre : moins d'un an
- Complexité de mise en œuvre : Simple
- Ressources nécessaires : Basses

Et moi ? Que puis-je faire dans ce domaine ?

Chacun d'entre nous peut facilement s'informer et apprendre à reconnaître les principales espèces exotiques envahissantes qui existent dans notre région. Renseignez-vous en particulier lorsque vous décidez d'acheter ou de planter de nouvelles essences ; de nombreux architectes paysagistes sont à votre disposition sur le territoire communal ou dans les alentours pour vous guider et vous renseigner.

Qui s'en occupe ? Qui contacter ?

La plateforme infoflora (<https://www.infoflora.ch/fr/neophytes/neophytes.html>) regroupe de nombreuses notices techniques et des recommandations. Les employés communaux du service des espaces verts sont également volontiers à votre disposition.

Quelques petites nouvelles du PECC :

- Le préavis destiné à étudier l'équipement du toit de l'auberge communale de panneaux solaires a été accepté par le Conseil communal. Le crédit de réalisation est prévu pour l'année 2026.
- L'étude de la renaturation du ruisseau du Bix avance bien, des séances de travaux sont organisées avec les propriétaires. Le préavis de réalisation est prévu pour le début 2026.
- La séance de présentation du projet GROUP-IT qui va permettre aux propriétaires intéressés de promouvoir la réalisation d'installations photovoltaïques, est prévu pour la rentrée scolaire 2025. Un flyer d'information sera envoyé à l'ensemble de la population dès que la date exacte sera arrêtée.
- Après une intéressante discussion au Conseil communal, plusieurs entreprises ont été contactées pour évaluer la faisabilité d'un chauffage à distance au centre du village de Le Muids. Ici encore, des informations complémentaires seront données aux personnes concernées avant la fin de l'année 2025.
- La commune doit prochainement recevoir les résultats de l'audit demandé sur la gestion des déchets. Une information sera faite au Conseil communal à ce sujet en fonction des recommandations à mettre en œuvre.

Moderniser aujourd'hui pour préserver demain

Éclairage public : plus sûr, plus vert

Le projet de modernisation de l'éclairage public est à bout touchant.

Cette rénovation a permis de remplacer les anciennes technologies énergivores - mercure et incandescence - par des LED sur les trois quarts de notre parc. À la suite du contrôle mécanique de sécurité des mâts, 11 d'entre eux - non sécuritaires - ont été remplacés.

La sécurisation des passages piétons a été la priorité du projet. C'est pourquoi, deux nouveaux mâts ont été installés à la rue du Village. Les premiers tests d'abaissement seront effectués cet été, permettant d'adapter l'intensité lumineuse afin de réduire la pollution lumineuse tout en maintenant la sécurité des usagers.

Préavis 03/2024

Amélioration structurelle des Alpagnes

Cet été débutera le projet de réalimentation des alpagnes. Celui-ci vise à maintenir nos infrastructures existantes en bon état, améliorer l'approvisionnement en eau et créer de nouveaux ouvrages pour le stockage de l'eau et des engrais de ferme. Les premières séances de coordination avec les entreprises et les amodiataires concernés ont déjà eu lieu mi-mai pour préparer cette phase de réalisation.

Préavis 10/2023

La source des Coteaux

Puits de recaptage

Notre commune a organisé, aux côtés des instances cantonales, une rencontre avec les propriétaires fonciers concernés par ce projet. Cette séance d'information visait à leur présenter les modifications apportées aux zones de protection S1, S2 et S3, conformément au règlement fédéral sur les zones de protection des eaux. Ces ajustements concernent plusieurs parcelles situées autour du captage des Coteaux.

Mis en service il y a deux ans, ce puits constitue aujourd'hui la troisième source d'approvisionnement en eau potable de la commune. Il est particulièrement sollicité durant la période estivale, lorsque la demande en eau est plus élevée. *Préavis 13/2018*

Renouvellement des conduites

Le projet de renouvellement de la conduite d'eau au Chemin des Alleveys débutera à la fin du mois d'août 2025. Ce chantier s'inscrit dans la planification du renouvellement et de l'entretien du réseau d'eau potable. Sur le plan hydraulique, il vise à renforcer la défense incendie. Romande Energie profitera également des travaux pour renforcer son réseau électrique. *Préavis 18/2024*

Création d'une zone inondable

La carte des dangers du Canton de Vaud a mis en évidence une vulnérabilité - en cas de crue - dans la zone du ruisseau de La Joy. Ainsi, un projet de zone inondable a été retenu par les autorités cantonales et communales sur les parcelles n° 878 et 879. Ce projet vise à retenir les crues et à protéger les ouvrages situés en aval, en particulier les voies ferrées du NStCM ainsi que les installations de la Clinique de Genolier. *Préavis 14/2024*

Contrôle des installations: êtes-vous à jour ?

Personne n'aime les mauvaises surprises, surtout quand elles impliquent des risques pour la sécurité et l'environnement ! Pour éviter tout problème, pensez à vérifier vos installations de stockage de mazout et vos cheminées en respectant les délais de **contrôle obligatoires**.

Votre citerne à mazout : un check-up tous les 10 ans ! Si vous possédez une citerne de plus de 2'000 litres ou située en zone de protection des eaux, un contrôle par une entreprise spécialisée est obligatoire tous les 10 ans.

Cela permet d'éviter les fuites et de prolonger la durée de vie de votre installation. En cas de négligence, vous pourriez être tenu responsable d'une éventuelle pollution des eaux. Alors, mieux vaut prévenir que guérir !

Votre cheminée : un contrôle annuel indispensable ! Que votre chauffage fonctionne au mazout, au gaz ou au bois, un contrôle des émissions polluantes est requis chaque année par le maître ramoneur. Ce contrôle garantit une combustion propre et limite les émissions polluantes. Un entretien régulier permet aussi d'améliorer le rendement de votre installation et d'éviter les mauvaises surprises en hiver ! Pour plus d'informations, consultez le site du Canton de Vaud :

<https://www.vd.ch/environnement/air/chauffages-controle-des-emissions>

Soyez responsable, pensez prévention ! En respectant ces délais de contrôle, vous assurez la sécurité de votre foyer et participez à la protection de l'environnement.

N'attendez pas le dernier moment, informez-vous dès maintenant !

La police des constructions



Rappels citoyens à ne pas manquer

Nettoyage des terrasses – Attention aux produits utilisés !

Les eaux de nettoyage s'écoulent directement dans les rivières. Nous vous prions d'utiliser uniquement des produits biodégradables et respectueux de l'environnement. Préservons ensemble notre nature !

Transport de déchets verts

Avec le retour des beaux jours, veillez à bâcher correctement vos remorques lors du transport de branchages ou de gazon. Des déchets tombés sur la chaussée peuvent provoquer des accidents.

Entretien des cimetières

Pour préserver la dignité et la sérénité des lieux, nous rappelons aux usagers des cimetières d'Arzier et de Le Muids de jeter régulièrement les fleurs fanées et les décorations abîmées. Merci pour votre geste et votre respect envers les défunts.

Obligation d'annoncer votre chauffage ou chauffe-eau électrique avant le 30 juin 2025



Depuis le 1er janvier 2025, les propriétaires doivent obligatoirement annoncer tout chauffage ou chauffe-eau électrique encore en service et prévoir leur remplacement d'ici au 1er janvier 2033, selon le nouveau décret cantonal.

Une démarche simple et rapide

Si votre bâtiment est équipé d'un chauffage ou d'un chauffe-eau électrique, merci de vous annoncer avant le 30 juin 2025 à l'aide du formulaire disponible sur: vd.ch/chauffage-electrique.

Pourquoi est-ce important ?

Votre annonce permettra au Canton de vous informer directement de vos obligations et des solutions adaptées à votre situation (possibilités d'assainissement, dérogations, etc.).

Bon à savoir

Même si certaines modalités d'application sont encore en cours de finalisation, l'obligation d'annonce reste pleinement en vigueur. Merci pour votre collaboration !

La police des constructions

Décembre 2023, tandis que les guirlandes s'allument, me voilà nommé à la Municipalité, succédant à M. Muffat. Pas de période d'observation : je plonge directement dans les dossiers avec Région de Nyon, puis en janvier, la redistribution des dicastères Eaux, Routes, Forêts ainsi que le Codir de l'AISGE et construction du collège du Bix. Des domaines Ô combien essentiels et profondément liés à notre territoire.

Mes premiers défis ont été nombreux. Il a d'abord fallu faire accepter le préavis concernant le règlement de la taxe de séjour. En parallèle, je me suis intégré à l'équipe municipale ainsi qu'à l'ensemble des employés communaux. Il m'a également fallu comprendre rapidement le fonctionnement interne de la Municipalité, après avoir siégé durant plusieurs années au Conseil communal.

J'ai repris plusieurs dossiers en cours, dont le chantier des Granges et assuré le suivi du renouvellement de l'éclairage public. Un autre enjeu important a été l'expertise des routes communales ainsi que des routes agricoles et forestières.

De nouveaux projets sont ensuite venus enrichir cette dynamique. Parmi eux, un projet d'interconnexion avec la commune de Bassins en matière d'approvisionnement en eau. J'ai également supervisé le renouvellement d'une conduite au chemin des Allevays. Il a fallu comprendre vite, décider juste, s'appuyer sur les bonnes personnes ainsi que gagner la confiance du Conseil communal.

J'aime la nature, le terrain, et les choses concrètes. Ce sont mes repères. Je mesure aussi les limites — financières, juridiques — tout en gardant le vent en poupe. Car gérer l'eau, les routes ou la forêt, c'est surtout contribuer à faire bien vivre à Arzier-Le Muids. C'est veiller chaque jour à ce que notre commune reste solide, vivante et bien connectée. Content de contribuer à la réalisation des projets à l'interne et de pouvoir y donner des impulsions afin de les voir se concrétiser, dans l'intérêt des Brénards et des Raffis.



Frédéric Guilloud, Municipal

Dicastères: Infrastructures (Eau-égouts), Routes, Forêts

Attention à l'arnaque aux faux policiers !

La Police cantonale vaudoise souhaite vous mettre en garde contre une arnaque qui cible en particulier les séniors de notre région : **l'arnaque aux faux policiers**. Cette escroquerie tourne dans notre région depuis plusieurs mois et les cas signalés à la police sont de plus en plus nombreux.

De quoi s'agit-il ? Les victimes, principalement des personnes âgées, sont contactées téléphoniquement par des hommes ou des femmes, parlant parfaitement français et qui se font passer pour des policiers (parfois pour des assureurs ou des banquiers). Ces personnes annoncent un problème sur la carte bancaire de la victime ou un retrait d'argent suspect sur son compte en banque. Afin de régler ce problème, ils annoncent qu'un policier va passer dans quelques minutes au domicile, afin de récupérer les cartes bancaires – et parfois des objets de valeur – pour les mettre prétendument en lieu sûr.

Il s'agit d'une tentative d'escroquerie. La police ne se rend jamais chez des particuliers pour récupérer des biens, des cartes bancaires ou de l'argent.

Pour l'année 2025, déjà près de 400 tentatives ont été recensées dans le canton de Vaud. Parmi elles, plus de 100 ont été une réussite pour les escrocs qui ont encaissé l'argent de leurs victimes. En 2024, ces derniers ont réussi à escroquer près d'un million de francs.

La police mène plusieurs enquêtes liées à ces escroqueries. Si plusieurs auteurs ont été interpellés, l'argent qui a été subtilisé à leurs victimes est très souvent irrécupérable. **Soyez vigilants et ne vous précipitez pas !**

La police rappelle les conseils de prudence suivants :

- appeler le 117 ou votre banque en cas de doute ;
- ne donner aucune information personnelle ou bancaire à quiconque vous contacte par téléphone ;
- ne jamais remettre vos cartes bancaires (coupées ou non) ni votre code secret à un inconnu ;
- raccrocher si vous avez un doute sur l'appelant. Ne surtout pas rappeler en appuyant sur la touche de répétition du numéro ;
- transmettre cette information à votre entourage.

Pour obtenir davantage d'informations, vous pouvez contacter votre administration communale ou le poste de police le plus proche. Toutes les informations utiles sur www.votrepolice.ch.



Rouler avec sa e-trottinette en toute sécurité

La e-trottinette a connu un essor fulgurant ces dernières années. Mais face au nombre d'accidents en hausse, certaines règles sont à respecter.

Pratiques, rapides, et facilement transportables, les trottinettes électriques séduisent un large public et s'imposent comme un moyen de transport incontournable pour les trajets courts. Mais si les ventes ont explosé depuis quelques années en Suisse, il en va malheureusement de même pour le nombre absolu d'accidents impliquant les e-trottinettes. En 2019, 98 accidents étaient recensés contre 716 en 2023. Face à cette situation, le TCS rappelle la nécessité d'adopter des comportements responsables et de se conformer aux règles en vigueur.

Une réglementation trop souvent ignorée

Trop d'utilisateurs négligent le fait que la trottinette électrique est un véhicule motorisé. Par conséquent, il est formellement interdit d'emprunter les trottoirs et les zones piétonnes pour circuler. Une trottinette électrique reste un engin relativement lourd qui peut causer de graves blessures en cas de collision avec un piéton. Les conducteurs ont l'obligation d'emprunter les pistes cyclables, ou la chaussée, en cas d'absence d'aménagements cyclables. Ils doivent se conformer au code de la route en roulant à droite et les changements de direction doivent être signalés avec la main. Il est également obligatoire de circuler, de jour comme de nuit, avec les phares allumés.

La vitesse maximale autorisée pour ces engins est de 20 km/h, avec une puissance qui ne doit pas dépasser les 500 watts. Enfin, même si le port du casque n'est pas obligatoire, son utilisation est fortement conseillée, tout comme porter des gants.

Une utilisation responsable

Pour conduire une trottinette électrique en Suisse, il faut avoir au moins 14 ans. De plus, les conducteurs âgés de 14 à 16 ans doivent posséder un permis de conduire de catégorie M (destiné aux cyclomoteurs) ou G (pour les véhicules agricoles). Ces exigences visent à garantir une utilisation maîtrisée de l'appareil par les plus jeunes. Pour éviter toute mauvaise surprise, il est également conseillé de procéder, si possible, à un essai de la trottinette avant l'achat et de vérifier que le modèle est homologué pour circuler sur la voie publique. Une fois le véhicule acquis, il est préférable de s'habituer à sa conduite dans un endroit sécurisé et à l'écart du trafic et des dangers.

Risques en cas de non respect des règles

Les conducteurs qui ne respectent pas les règles de la circulation sur la chaussée, qui circulent sur les trottoirs et les zones piétonnes, ou qui n'ont pas l'âge minimum requis s'exposent à des amendes. Les trottinettes non conformes, qui ne respectent pas les normes techniques exigées, sont interdites et leur usage expose les utilisateurs à des sanctions ainsi qu'à la saisie du véhicule.

Source: *Touring Club Suisse—Section vaudoise*

trop chaud?

Surveiller ces signaux d'alerte:

Vertiges, évanouissement
Nausées, vomissements
Fatigue, faiblesse
Maux de tête
Courbatures, crampes
Respiration rapide,
batttements cardiaques élevés
Soif extrême
Urine de couleur jaune foncé
etc.

Si votre état de santé vous inquiète, appelez votre médecin ou la Centrale des médecins au 0848 133 133

Le coup de chaleur est une urgence vitale

Signaux d'alerte:
+ Température corporelle > 40°C
+ État confusionnel, inconscience
+ Peau sèche, absence de transpiration

En cas d'inconscience d'une personne ou impossibilité à la faire boire:

Appelez le 144 et, en attendant les secours:

Appliquer de l'eau froide sur tout le corps
Éviter la personne autant que possible
Déplacer la personne vers un endroit frais

Direction générale de la santé (DGS VD)

Les périodes de canicules sont éprouvantes pour petits et grands, mais les seniors sont plus particulièrement touchés.

Soyons solidaires et prêtons-leur attention, surtout lorsqu'ils sont seuls ou dépendants.

A l'approche de l'été, la Commune d'Arzier-Le Muids met en place son plan canicule, qui consiste à appeler les personnes à risque qui le désirent.

Nous avons déjà adressé un courrier aux personnes de 75 ans et plus, **cependant, la Municipalité souhaite également informer toutes les personnes vulnérables qu'elles peuvent faire appel à ce service en cas besoin.**

En cas d'intérêt, vous pouvez contacter l'Administration communale au **022 / 366 87 87** ou commune@arzier.ch.

Infos sur:
www.vd.ch/chaleur

Des solutions pour vous protéger en cas de fortes chaleurs

Garder la chaleur hors de votre logement

Fermer les fenêtres, volets et stores pendant la journée
Bien aérer le matin tôt, le soir et/ou la nuit

Boire souvent, sans attendre d'avoir soif

1,5 à 2,5 litres d'eau par jour
Éviter les boissons sucrées, le café, le thé et l'alcool, qui favorisent la déshydratation

Privilégier les sorties et les activités physiques aux heures les plus fraîches

Sortir de préférence le matin tôt: l'air est frais et moins pollué

Porter des vêtements légers

Privilégier les habits clairs et amples

Travailler aux heures fraîches et/ou se protéger du soleil

Avec, autant que possible, couvre-nuque, crème solaire indice 50, ombrage, etc.



Urgence vitale?
144

Penser aux autres

Prendre des nouvelles de ses amis, voisins et proches vulnérables (personnes âgées, malades, nécessitant assistance, etc.)

Consulter les prévisions météorologiques

Dans les médias, applications mobiles et sur le web

Manger léger

De préférence des repas froids, riches en fruits et légumes
Éviter de consommer des aliments laissés longtemps à température ambiante (risque d'intoxication alimentaire)

Se rafraîchir

Avec un brumisateur et/ou un linge mouillé, une baignade ou une douche fraîche
Rester dans un lieu frais



Votre état de santé vous inquiète?

appelez
votre médecin
ou la Centrale des médecins
0848 133 133

S'informer en cas de prise de médicaments

Auprès du médecin ou en pharmacie pour identifier des problèmes liés à la chaleur

Au pays de la garderie ...



*Concilier vie familiale et professionnelle est un défi.
Partez à la découverte d'un lieu d'accueil, de qualité,
pour vos enfants de 3 à 4 ans :
le groupe des Grands, au Relais des Mômes.*



Quelques Chiffres

- 30 rue du Village,
Arzier-le-Muids
- 20 enfants, de 3 à 4
ans, par jour
- 1 équipe éducative
- 1 équipe d'intendance
- 7h à 18h30, du lundi au
vendredi

Les focus pédagogiques : Autonomie et Vivre-ensemble

La quête d'autonomie est centrale dans le développement de l'enfant. C'est devenir son propre maître, faire des choix, prendre des initiatives et participer à la vie du groupe. Elle valorise la confiance en soi, l'estime de soi et le sentiment de compétence.

Inculquer le respect des autres et de soi, c'est valoriser le vivre-ensemble. Chaque jour, les enfants expérimentent le partage, l'écoute et la coopération.

Les Repas et la "santé pour tous"

Chaque jour, des repas équilibrés et sains sont proposés. La structure est labélisée Fourchette Verte. Les menus sont conçus par des professionnels de la diététique, qui assurent un suivi annuel. Ce label garantit une vigilance afin de promouvoir un mode d'alimentation sain et durable.

Renseignements au 022 552 05 80
Inscriptions sur www.reseautoblerones.ch

Sécurité physique et affective

L'équipe est présente pour offrir, un environnement chaleureux et rassurant où les enfants peuvent évoluer en toute confiance. Elle répond aux besoins des enfants et crée des repères sécurisants. Le sentiment de sécurité permet aux enfants d'explorer, de se développer et de créer du lien avec les autres.

La qualité de l'accueil au coeur des préoccupations

L'équipe éducative, au quotidien, investit de nombreux outils, pour maintenir le plus haut niveau de qualité : Colloques, formations, échange de pratiques, ajustement de l'aménagement, partenariat aux familles, etc.

La nature tous les jours

Les sorties sont quotidiennes. Elles ont lieu dans le jardin, au village ou en forêt. Être dehors est bénéfique à la santé physique et psychique des enfants, à leur développement et à leur créativité. Chaque sortie respecte les règles de sécurité et d'encadrement.

Expériences des Familles

"Excellente, j'ai vu l'évolution des capacités sociales de mon fils. J'apprécie les sorties en extérieur chaque semaine et que mon fils soit inclus dans chaque moment". Ana

"Je suis confiante de laisser mon enfant à la crèche le matin, nous sommes contents et satisfaits". Aurélie

"Nous repartons avec la grande satisfaction d'avoir pu confier notre enfant à une équipe remarquable, dans un cadre sécurisant, stimulant et profondément humain". Romain



Y étiez-vous....?

... à la journée coup de balai 2025



Merci à tous les participants pour avoir ramassé:

- 100 kilos de sac noir
- 50 kilos de ferraille et encombrants !!

Avez-vous vu ...?

... nos fontaines décorées pour les Fêtes de Pâques



Merci aux enfants et aux enseignants-es !

Essaim d'abeilles

Avec les mois de mai et juin, c'est la période de l'essaimage pour les abeilles !
Si vous voyez un essaim, plutôt que de le détruire... pensez aux apiculteurs de notre commune qui se feront un plaisir de venir chercher l'essaim et de le remettre dans une ruche.



Patrick et Denise König, Champ du Coq 3, Arzier. Tél : 022 366 01 08

La météo de 2024 n'ayant pas permis à nos abeilles de récolter, nous n'aurons pas de miel à vendre avant septembre 2025



Dès septembre
Miel du Village

14.- pot de
500gr

Pour la rentrée d'août 2025 ou dès à présent:

L' AISGE, chargée d'assurer l'accompagnement des élèves dans le train et sur le trajet de la gare à l'école pour les élèves 1P-6P, recherche activement pour ses lignes entre Trélex et la Cure:



des accompagnants « Péditrain » (H/F)

Trajet : Genolier, Le Muids, Arzier

Trajet : La Cure, St-Cergue

Trajet : Arzier, Trélex

Trajet : Genolier, St-Cergue

Trajet : La Chèvrerie, Arzier

....

Ces trajets s'effectuent 4 fois par jour pour accompagner les enfants à l'école le matin et l'après-midi.

Nous recherchons des parents ou des personnes intéressées qui habitent sur l'une des 5 communes AISGE (Arzier-Le Muids, Genolier, Givrins, Saint-Cergue, Trélex) ou dans la région nyonnaise, pour accompagner les élèves sur le chemin de l'école, dans le train NStCM, puis à pied de la gare à l'école en veillant à leur sécurité. Ce travail est rémunéré à un tarif horaire de 28 CHF, peut être fait pour 1 jour, une matinée ou les 5 jours, selon vos disponibilités et les besoins de l' AISGE.

Une expérience avec les enfants est un plus.

En cas d'intérêt, merci de prendre contact avec le service des Ressources humaines par mail à : RH@aisge.ch ou téléphone au 022 / 366 54 77.



A l'occasion de la **Fête de la Fontaine** prévue le **14 juin 2025**, la Société de Développement d'Arzier- Le Muids recherche activement **artisans locaux** et **vide-greniers enfants**. Emplacement généreusement offert
Merci de vous inscrire au plus vite, places limitées :

www.facebook.com/sdarzierlemuids ou info@sd-arzier-le-muids.ch

Restauration buvette

Jeux et vide grenier des enfants

**FÊTE DE LA FONTAINE
SAMEDI 14 JUIN
À PARTIR DE 10H00
AU VILLAGE DE LE MUIDS**

Music live Guggenmusik

Artisanat

<https://www.sdalm.ch>

FÊTE DES ENFANTS
COMMUNE D'ARZIER-LE MUIDS

VENDREDI 27 JUIN
À PARTIR DE 17H À L'ÉCOLE

MANÈGE GRATUIT - SCULPTURE SUR BALLONS - MAQUILLAGE
DISCO - ANIMATIONS - RESTAURATION - BUVETTE

Venez fêter le premier jour des vacances!

Comme chaque année, pour le plaisir des enfants et des villageois, une équipe de bénévoles, en collaboration avec la commune d'Arzier-Le Muids, organise la fête des enfants pour fêter le premier jour des vacances.

Pour que la fête continue nous avons besoin de bénévoles !

N'hésitez pas à nous contacter au 078.753.94.05 et entrez dans la vie d'Arzier-Le Muids en participant à la vente des boissons au bar, pâtisseries ou hot dog dans une ambiance toujours conviviale !

**Vive la Fête des Enfants d'Arzier-Le Muids !
Vive les Vacances !**



KAMISHI-TOCK



Les p'tits trucs à emprunter

- ✦ Location kamishibai (histoire) Fixe 4.-
- ✦ Location grand kamishibai (histoire) Fixe 6.-
- ✦ Location butai (théâtre en bois) Fixe 16.-
- ✦ Location jeu du Tock Fixe 16.-



Les p'tites règles

- ✦ La cotisation annuelle est de Fixe 30.-
- ✦ Emprunt pour 4 semaines
- ✦ Possibilité de prolonger une seule fois si pas de réservation sur les p'tits trucs empruntés
- ✦ Emprunt de maximum 4 kamishibais à la fois
- ✦ Caution de Fixe 100.- remboursée au départ de la Kamishi-Tock
- ✦ Paiement cash ou TWINT

Arti-Mimi

Contes et créations artisanales
Mireille Vietti
Chemin du Groupil 6
1273 Arzier-Le Muids
Tél: +41 79 255 57 35
Email: arti.mimi127@gmail.com



Bonjour,

Arti-Mimi est ma micro-entreprise.

Je suis conteuse et artisane. J'ai dans mon panier de quoi offrir des parenthèses ludiques à votre vie quotidienne; des histoires, des p'tits trucs à louer ou à vendre, des jeux de tock, des butais (théâtre japonais), des kamishibais (histoires à raconter avec le butai), des balades contées, des moments de contes lors d'anniversaires, de manifestations ou autres...

Au plaisir d'échanger avec vous.

Naturopathe pratiquant la Biorésonance, nouvellement installée à Arzier.

Thérapeute avec 32 ans d'expérience professionnelle.

Venez découvrir ! www.isabellelengrand.ch ou 079 / 368 83 78



Randonneur.se.s,
VTT-istes,

La présence du loup sur cet alpage provoque un comportement inhabituel et défensif du bétail.

Il est vivement conseillé de prendre vos distances avec le troupeau !

Merci !
Le berger
et la bergère

Wanderer,
Mountain bikers,

Durch die Anwesenheit des Wolfes auf dieser Alp hat sich das Verhalten der Rinder verändert und sie verteidigen vermehrt ihre Herde. Wir empfehlen Ihnen daher dringend, die Herde weiträumig zu umgehen !

Herzlichen Dank!
Der Hirte
und die Hirtin

Hikers,
Mountain bikers,

The presence of the wolf on this mountain pasture causes an unusual and defensive behaviour of the cows. **It is strongly recommended to keep your distance from the cattle !**

Thank you !
The cowherd
and the cowherdess

Vaud
Rando

forme, plaisir et découverte

www.vaud-rando.ch

EN
VENTE
ICI

Sentiers
NatuRando
www.naturando.ch

Partez à la découverte
des mystères et merveilles des forêts
de l'Ouest vaudois

Le guide à succès - 2^{ème} édition

39 propositions de balades, brochure "Arbres & Arbustes" et cartes détaillées

* Vous détenez la 1^{ère} édition du classeur ?
Demandez la mise à jour complète !

Liste des points de vente sur: www.naturando.ch
Édité par la Chambre des Bâti de l'Ouest vaudois

Ils vous attendent entre 18h30 et 20h30 pour un moment de partage !

| | | | |
|--|---|---|---|
| <p>Vendredi 1er août FÊTE NATIONALE</p> <p>Ruines d'Oujon 17h30 à 18h30</p> | <p>Dimanche 3 août Charlotte et Oliver DUFOUR</p> <p>Rte des Sendys 2, Arzier</p> | <p>Samedi 9 août Familles BILDSTEIN-EVE et POMATHIOS- STOUDER</p> <p>Chemin de la Pièce 6-8, Arzier</p> | <p>Dimanche 10 août Martial CROISIER</p> <p>Alpage du Vermeilley</p> |
| <p>Jeudi 14 août Famille RAY</p> <p>La Chèvrerie de Genolier 5, La Chèvrerie</p> | <p>Vendredi 15 août Umut ÖZMEN Maelav Pizza</p> <p>Route d'Arzier 71, Arzier</p> | <p>Dimanche 17 août JEUNESSE D'ARZIER-LE MUIDS</p> <p>Chemin de la Grange (à côté de la place de jeux), Le Muids</p> |  |

*Communauté catholique de St-Cergue,
Arzier-Le Muids, La Cure*



**Notre Communauté en fête pour les 90 ans
de sa chapelle!**

Notre Communauté fêtera le 18 août prochain les 90 ans de la première messe célébrée dans notre chapelle Ste Madeleine à St-Cergue.

Cet anniversaire donnera lieu à une messe festive le dimanche matin **24 août 2025 à 10h30** présidée par le vicaire général de l'évêché, Mgr Jean-Claude Dunand.

D'avance, nous vous remercions de réserver cette date pour pouvoir y participer ainsi qu'au verre de l'amitié qui suivra au centre du Vallon.

Vide-grenier Arzier-Le-Muids

Dimanche 7 septembre 2025, 9h - 16h

Buvette et
restauration
sur place

École d'Arzier



Emplacement dès 5 CHF
Réservations et renseignements sur
www.lesamuids.ch
Ext. ou int. selon la météo, paiement sur place



LES AMUIDS PRÉSENTENT

HALLOWEEN PARTY

8 NOVEMBRE 2025

ARZIER



SAVE THE DATE